

Mon Gouvernement reconnaît que le Canada a le devoir de se joindre aux efforts de ceux qui cherchent à empêcher ou à restreindre les conflits armés. Dans les limites de nos capacités, nous devons viser à améliorer les perspectives de paix et de prospérité dans le monde.

Mon Gouvernement continuera à accroître la puissance des forces intégrées de la défense du Canada pour assurer la sécurité du pays et collaborer au maintien de la paix mondiale. Vous serez priés de modifier la Loi sur la défense nationale.

La responsabilité et le devoir les plus importants du Parlement et de mon Gouvernement sont la sauvegarde et l'affermissement de l'identité et de l'unité du Canada. Cette unité repose sur un canadianisme fondé sur les deux grands courants culturels, britannique et français, enrichis par la contribution d'autres groupes culturels, et reconnaissant l'apport essentiel de tous à la réalisation de l'identité canadienne.

A la veille du centenaire de la Confédération, il est extrêmement important que les Canadiens de toutes les régions du pays voient dans Ottawa sa vraie capitale où ils peuvent se sentir chez eux. A cette fin mon Gouvernement continuera de travailler à accroître le caractère bilingue de la fonction publique. La capitale nationale devrait refléter de plus en plus la nature de la société canadienne.

Dans ses relations avec les provinces, mon Gouvernement est profondément convaincu du fait que le fédéralisme canadien doit puiser sa vitalité et sa force dans le respect mutuel et la collaboration des gouvernements national et provinciaux. Les institutions politiques canadiennes ne pourront bien servir les citoyens que si chaque élément de notre régime fédéral est capable d'agir avec efficacité dans le cadre de ses pouvoirs constitutionnels. Tout en respectant intégralement la compétence des provinces, le Gouvernement est également décidé à maintenir les responsabilités constitutionnelles de l'autorité fédérale.

Le comité du régime fiscal achève son travail; c'est au sein de ce comité que les gouvernements fédéral et provinciaux effectuent de concert une révision fondamentale de leurs relations dans le domaine financier. Le comité devrait présenter ses recommandations à la conférence fédérale-provinciale qui étudiera, dans le courant de l'année, les meilleurs moyens de rajuster les relations fiscales entre les gouvernements fédéral et provinciaux, afin de raffermir chaque gouvernement dans l'exécution de ses tâches constitutionnelles.

Mon Gouvernement vous présentera en conséquence des mesures législatives concernant les accords fiscaux entre le Gouvernement fédéral et les provinces qui doivent entrer en vigueur en 1967.

La modification au Canada de la constitution canadienne demeure l'objectif de mes Ministres.

Vous serez appelés à autoriser mon Gouvernement à décréter que «O Canada» devienne l'hymne national et «Dieu sauve la Reine», l'hymne royal du Canada.

Vous serez saisis d'un texte législatif visant à la réorganisation de certains ministères en vue d'adapter les structures administratives aux conditions nouvelles et changeantes, et de mieux répondre ainsi aux besoins des Canadiens. Cette réorganisation a pour but d'assurer une collaboration plus étroite et mieux concertée dans les secteurs suivants touchant l'intérêt public: organisation de la main-d'œuvre, essentielle à la croissance soutenue d'une économie à rendement élevé et à l'élimination des îlots de pauvreté; programmes de développement rural, indispensables au progrès agricole et à l'amélioration de la vie rurale; programmes fédéraux d'ensemble pour l'énergie et les ressources; besoins particuliers de nos indigènes et du développement du Nord canadien; responsabilité du Gouvernement fédéral quant aux lois sur l'exercice d'une activité commerciale; problèmes touchant le crime et le châtement, surtout